



## DUCH CONTESTE QU' UN AUTRE « SURVIVANT » AIT ÉTÉ INCARCÉRÉ À S-21

6 Juillet 2009

**Par Laura MacDonald, Membre du Barreau de New York et Consultante au Centre International pour les Droits de l'Homme, Northwestern University School of Law**

La Chambre de Première Instance commença la journée en annonçant la suppression d'un autre témoin de la liste de ceux prévus à témoigner lors du procès de Kaing Guek Eav (alias Duch). Après une étrange journée de témoignage du parti civil Ly Hor durant laquelle très peu de faits nouveaux concernant la prison de Tuol Sleng (S-21) furent mis au jour, je m'attends à une augmentation plus sévère des normes de la Chambre et par conséquent, encore d'autres éliminations de témoins sur la liste.

La semaine dernière, après une journée de témoignage détaillée de l'enfant survivant Norng Chan Phal, Duch a soutenu qu'il n'avait jamais été prisonnier au S-21 parce que tous les enfants furent tués en termes de politique et aucun n'a jamais pu s'échapper. Duch nota qu'il n'y avait pas de documents prouvant l'arrivée de Chan Phal ou de sa mère au S-21. Le défi de Duch arriva en fin d'après-midi et sembla choquer toutes les parties, y compris les juges. Aujourd'hui, la défense a pris une nouvelle approche en annonçant que Duch avait réfuté le fait que le témoin était un survivant S-21 avant même que le témoin ne commence à témoigner. La défense déclara qu'elle fit connaître le défi au plus tôt pour que les juges et les parties puissent interroger en conséquence. Président Nil Nonn repoussa l'idée, en répondant que la défense aurait la possibilité de vérifier les déclarations de Ly Hor pendant le temps d'interrogation imparti à la défense. Toutefois, après peu de temps dans l'examen du témoin par le président, certaines questions posées par la Cour furent clairement destinées à déterminer si Ly Hor fut, en effet, au S-21.

Ly Hor, âgée de 57 ans, eu du mal à comprendre les questions qui lui furent posées et à se rappeler des événements de 1975 à 1979. Après sa défection de l'armée du Khmer Rouge et son arrestation en 1975, il aurait passé du temps dans quatre centres de détention – la prison du Bureau 15, l'hôpital psychiatrique de Kmao Ta, S-21, et le camp de rééducation Prey Sar, également connu sous le nom de S-24. Les souvenirs de ces quatre installations semblaient être flous dans sa mémoire, ainsi que dans son témoignage. A Ta Kmao, il prétend avoir été interrogé et battu trois fois jusqu'à ce qu'il donne ses aveux, avant d'être transféré au S-21, où il fut interrogé qu'une seule fois. Il passa environ un mois au S-21 avant d'être transféré au S-24, d'où il s'échappa éventuellement à la nage dans une rivière.

Alors que les quatre survivants du S-21 qui ont témoigné la semaine dernière ont tous fourni des déclarations en accord avec les détails qui ont émergé tout au long du procès, le témoignage de Ly Hor fut tout à fait différent. Ly Hor ne put se souvenir d'avoir été photographié lors de son arrivée au S-21. Il dit qu'il n'a pas reçu de numéro d'identification. Il reçut trois bains par semaine en dehors de la cellule au cours desquelles ses menottes furent enlevées. Il fut autorisé à garder ses vêtements et de les porter. Il mangeait du riz ou de la soupe deux fois par jour. Il a décrit les gardes comme effrayés et eu le souvenir qu'un d'eux lui avait donné un médicament. Il ne fut pas torturé, mais il fut battu pour avoir renversé le récipient d'urine dans sa cellule de groupe. Lorsqu'un homme mourut dans sa cellule, le corps fut retiré immédiatement. Ces procédures et ces conditions sont beaucoup plus compatissantes que celles qui ont été décrites en détail à maintes reprises. Ly Hor témoigna qu'il savait qu'il était au S-21, car un garde S-21 le lui a dit.

En ajoutant à la confusion du témoignage de Ly Hor, les documents utilisés par la Chambre pour son examen, notamment sa prétendue biographie et ses aveux, étaient uniquement disponibles en langue khmère, manquaient d'informations d'origines sur leur visage, et venaient du Centre de Documentation du Cambodge (DC-Cam), une organisation à but non lucratif basée à Phnom Penh. Alors que la plupart des documents avaient été soumis à la CCCE avec la demande du parti civil de Ly Hor, il fit preuve d'une grande confusion sur l'origine des documents,

sur l'appartenance de l'écriture sur les documents, et sur la manière dont il a pu se procurer les documents avant même que le procès ne commence. Alain Werner, l'avocat de Ly Hor, a demandé que les documents soient lus à haute voix pour les partis. Plus tard, il fut réprimandé par le juge Silvia Cartwright d'avoir eu un manque de facilité avec les documents et fut demandé s'il était d'accord que le témoin était «très mal préparé. » Werner expliqua qu'il y eu un problème en obtenant la traduction des documents et qu'il avait, en fait, rencontré le témoin trois fois avant sa déposition. Le juge Cartwright déclara qu'elle et ses collègues attendent une meilleure préparation de la part des partis civils à l'avenir.

Le juge Lavergne mit en avant la question de l'origine des documents et Werner suggéra qu'il pourrait obtenir une déclaration sous serment du DC-Cam indiquant que les documents provenaient du S-21. Plus tard, la défense posa plusieurs questions au sujet de l'interaction de Ly Hor avec le DC-Cam. Pareillement à l'interrogatoire de Chan Phal, l'approche de la défense envers Ly Hor suggère qu'il avait reçu une biographie du DC-Cam qui aurait planté l'idée dans sa tête qu'il fut à S-21 alors qu'en fait, il fut dans une autre prison. À plusieurs reprises, la défense, de manière parfois subtile et parfois moins subtile, introduit la possibilité d'un biais dans la procédure provenant du DC-Cam. Étant donné que le DC-Cam a passé les 12 dernières années à rassembler sans relâche des centaines de milliers de documents sur l'époque des Khmers rouges, une grande partie des documents qui jouent dans le procès Duch ont été fournis aux CETC par le DC-Cam. Par conséquent, si les faits sont avérés, ces accusations de partialité du DC-Cam pourraient avoir un impact assez large. À ma connaissance, il n'existe toutefois aucune preuve pour étayer l'implication faite par la défense d'une partialité ou d'une manipulation de la part du DC-Cam.

La partie la plus intéressante de cette procédure s'est produite lorsque l'occasion fut donnée à Duch de répondre au témoignage de Ly Hor. Après une journée déroutante de questions et de réponses auxquelles personne ne semblait savoir ce qui se passait, Duch s'est tenu confiant et prononça une déclaration bien organisée. Duch confirma que certains de ces documents provenaient du S-21 parce qu'il y reconnut les annotations de deux de ses subordonnés. Duch a souligné que « Ear Hor, » le nom utilisé par Ly Hor avant l'année 1979, est répertorié comme « écrasé » sur la liste révisée de l'accusation des prisonniers S-21. Un autre document déclarait qu'Ear Hor fut libéré. Dans ce contexte, ainsi que d'autres, Duch soutient que jamais personne ne fut libéré et que Nat, le premier responsable du S-21, avait produit de fausses listes de libération pour dissimuler les exécutions non autorisées. Duch déclara: «Selon ces documents, le camarade Ear Hor est déjà mort». S'appuyant sur ses jours en tant que professeur de mathématiques, Duch fit quelques calculs et nota que l'âge d'Ear Hor figurant dans la biographie n'est pas conforme à l'âge que Ly Hor aurait eu à l'époque. Duch a reconnu que Ly Hor souffrit et fut torturé, mais a soutenu que ces choses ont dû prendre place à un autre centre de détention.

La liste révisée de prisonniers déclare qu'Ear Hor entra au S-21 le 10 Novembre 1975. Lorsque la défense demanda à Ly Hor où il était à cette date, il dit qu'il était dans sa province d'origine. L'avocat de Ly Hor a omis de confirmer ou de nier que l'Ear Hor sur la liste de prisonniers est le même Ear Hor qui se trouve dans la biographie et dans les aveux référencés tout au long de la journée.

Aujourd'hui, nul n'a ouvertement remis en question les motifs de Ly Hor. Tout le monde semblait le percevoir comme une victime traumatisée faisant de son mieux pour se rappeler de ce qui lui était arrivé il y a 30 ans. Bien que son témoignage puisse démontrer la possibilité d'une libération du S-21 au S-24 et la possibilité d'une évasion du S-24, il est difficile de savoir combien d'importance la Chambre lui donnera.